



**Discours de S.E.M. Issa KONFOUROU, Ambassadeur, Représentant permanent
du Mali auprès des Nations Unies,
à l'occasion de l'examen par le Conseil de sécurité du rapport
du Secrétaire général des Nations Unies sur la situation au Mali**

New York, le 19 octobre 2018

**Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil,
Monsieur le Secrétaire général adjoint aux Opérations de maintien de la paix,**

Je voudrais, tout d'abord, vous présenter les regrets de Son Excellence Madame Kamissa CAMARA, Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale du Mali, qui n'a pas pu être des nôtres ce matin pour des contraintes d'agenda.

J'ai ensuite un grand plaisir à vous transmettre, **Monsieur le Président du Conseil**, les chaleureuses félicitations de la délégation du Mali pour l'accession de votre pays, l'Etat plurinational de Bolivie, à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois d'octobre 2018, en vous assurant de notre pleine coopération.

Permettez-moi également d'exprimer à la délégation des Etats Unis d'Amérique notre haute appréciation pour sa conduite remarquable des travaux du Conseil le mois écoulé.

Cette séance d'information est toujours une heureuse opportunité de réitérer, au Secrétaire général des Nations Unies, Monsieur António GUTERRES et à l'ensemble des personnels des Nations Unies chargés du Mali, la profonde reconnaissance du Président Ibrahim Boubacar KEITA, du Gouvernement et du peuple du Mali, pour leur engagement constant en faveur de la paix et de la sécurité au Mali, au Sahel et dans le monde.

Monsieur le Président,

Le Gouvernement du Mali prend note du rapport du Secrétaire général sous examen et je remercie Monsieur Jean-Pierre LACROIX, Secrétaire général adjoint des Nations Unies aux opérations de maintien de la paix, pour la présentation dudit rapport.

Je prends également bonne note des commentaires et des attentes fortes que vous venez de formuler tout à l'heure.

Permettez-moi, à présent, de partager avec vous les observations du Gouvernement du Mali sur ledit rapport.

D'abord, je me réjouis de ce que le présent rapport reconnaît les nouveaux progrès substantiels dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger. Parmi ces avancées, vous l'avez relevé, il me plait de souligner l'organisation réussie, le 29 juillet et le 12 août 2018, de l'élection du Président de la République dans les délais prescrits par la Constitution du Mali. Cette élection, qui s'est déroulée dans des conditions jugées satisfaisantes par les observateurs nationaux et internationaux, a consacré la réélection de Son Excellence Monsieur Ibrahim Boubacar KEITA, Président de la République, Chef de l'Etat, pour un second mandat de cinq ans.

La bonne préparation et le déroulement satisfaisant du processus électoral, dans un cadre de concertation constant, ont été rendus possibles grâce aux efforts conjugués de tous les acteurs de la vie publique malienne, y compris les membres de la société civile, ainsi que le concours, fort appréciable, des partenaires et amis du Mali. Je tiens à saluer ici le rôle et la contribution immense du personnel des Nations Unies et des autres forces nationales et internationales dans la réussite de ce processus électoral. Je fais une mention spéciale du travail remarquable abattu par Monsieur Mahamat Saleh Annadif, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies au Mali et Chef de la MINUSMA.

Je voudrais ici rendre également un hommage appuyé au Général de division belge Jean-Paul Deconnick, dont la mission a pris fin le 2 octobre dernier, pour son service exemplaire et son leadership en qualité de Commandant de la force de la MINUSMA. Par la même occasion, j'adresse mes chaleureuses félicitations à son successeur, le Général de corps d'armée suédois Dennis Gyllensporre, pour la confiance placée en lui par le Secrétaire général et lui assurer de la pleine coopération du Gouvernement du Mali.

C'est également l'occasion de saluer le travail remarquable abattu pendant trois ans par Monsieur Koen Davidse (Pays-Bas), en qualité de Représentant spécial adjoint du Secrétaire général au Mali. Je me réjouis de la nomination de Mme Joanne Adamson du Royaume Uni à ce poste et l'assure de la pleine coopération du Gouvernement et de l'ensemble des parties maliennes.

**Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil,**

Je comprends vos impatiences, face à ce que vous considérez comme des retards dans la mise en œuvre de l'Accord. Cependant, je puis vous assurer qu'il n'y a aucune ambiguïté dans la volonté commune des parties signataires maliennes d'honorer les engagements souscrits dans cet instrument irremplaçable que constitue l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali.

L'illustration parfaite vient d'être donnée, à nouveau, par les parties maliennes avec la signature, le lundi 15 octobre 2018, du Pacte pour la paix au Mali entre le Gouvernement et l'Organisation des Nations Unies ainsi que l'adhésion solennelle des mouvements signataires, la CMA et la Plateforme, à travers une déclaration écrite d'acceptation de cet instrument. Aux termes de ce Pacte, dont copie a été communiquée aux membres du Conseil de sécurité, les parties maliennes réaffirment leur engagement ferme à accélérer la mise en œuvre diligente et intégrale de l'Accord, conformément au paragraphe 5 de la

résolution 2423(2018). Cependant, le Pacte pour la Paix n'est aucunement un nouvel Accord au Mali.

Il est vrai que la concrétisation des engagements a longtemps souffert de l'instauration tardive de relations de réelle confiance entre les différents protagonistes. Aujourd'hui, ce préalable est désormais satisfait et les effets positifs qui en résultent sont des plus éloquents.

Comme vous le savez, l'installation des autorités intérimaires et l'opérationnalisation en cours des patrouilles mixtes , combinées avec le redéploiement progressif des Forces armées maliennes , autorisent le retour tant attendu de l'Administration et des services sociaux de base dans de nombreuses localités naguère soumises à l'emprise des terroristes et des bandes armées.

Ensuite, l'absence de belligérance et d'affrontements directs entre les forces armées maliennes et les mouvements signataires, en est une autre illustration. Le retour de la confiance s'est également traduit par la participation des mouvements signataires à la sécurisation du processus électoral.

Le Secrétaire général a pu constater cette dynamique positive et constructive, lors de sa visite en mai dernier au Mali.

Dans la même veine, 63 collectivités territoriales ont été créées dans les nouvelles régions de Ménaka et de Taoudéni, en vue de les rendre pleinement opérationnelles, de manière à pouvoir accomplir leur mission première, à savoir la fourniture des services sociaux de base à nos populations.

Dans le même chapitre, je me réjouis de la poursuite de la campagne de pré-enregistrement des combattants, qui constitue une avancée majeure dans le processus de cantonnement et de DDR, pierre angulaire de la stratégie nationale de stabilisation du pays. Sur ce point, je dois souligner que les parties maliennes se sont entendues, lors de la réunion du Comité de suivi de l'Accord, le 15 octobre dernier à Bamako, sur le lancement d'un processus de DDR accéléré sur la période du 5 au 30 novembre 2018.

Toujours au sujet de nos efforts de sécurisation du territoire national, je puis vous dire que le processus de réforme du secteur de la sécurité (RSS) se poursuit normalement dans le respect des conditions requises, notamment en termes d'inclusion de tous les acteurs concernés.

Comme vous pouvez le constater, le Gouvernement reste totalement engagé à jouer toute sa partition pour une concrétisation rapide de l'Accord. Cependant, force est de reconnaître que la mise en œuvre de certaines dispositions de l'Accord requiert d'importants engagements financiers, hélas hors de portée du seul Mali. C'est pourquoi, je réitère, ici, l'appel du Gouvernement du Mali en faveur de la mobilisation effective des ressources promises par nos partenaires, lors de la conférence des donateurs sur le Mali, tenue à Paris, le 22 octobre 2015, afin de nous permettre de tenir nos engagements contenus dans la

Feuille de route du 22 mars 2018 et dans le Pacte pour la paix au Mali que nous venons de signer.

**Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil,**

Aujourd'hui plus que jamais, la poursuite de la mise en œuvre diligente de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger, constitue l'une des principales priorités du Président de la République et du Gouvernement du Mali. Nous n'y avons pas d'autres alternatives, encore moins de plan B. C'est le choix souverain que nous avons fait pour construire une réconciliation véritable et durable de notre peuple, dans un Mali riche de sa diversité.

C'est pourquoi, dans la nouvelle architecture gouvernementale, mise en place seulement le 9 septembre dernier, le Chef de l'Etat a créé un important ministère, celui chargé de la Cohésion sociale, de la Paix et de la Réconciliation nationale. Sa création vise à assurer une meilleure coordination des actions et des moyens financiers dédiés par l'Etat à la mise en application de l'Accord.

Participe également de cette dynamique, la présence significative des jeunes et des femmes au sein de ce Gouvernement. Les femmes par exemple y représentent plus de 30% de l'effectif total du Gouvernement, conformément à la Loi sur la promotion du genre dans les instances décisionnelles au Mali.

Aussi, nous travaillons sur la Charte pour la paix, l'unité et la réconciliation nationale, issue des travaux de la Conférence d'entente nationale, qui préconise des mesures novatrices et courageuses qui aideront le peuple malien à se retrouver et à se rassembler autour d'un avenir commun.

Parallèlement, le Gouvernement s'attèle à la relance du vaste chantier des réformes politiques et institutionnelles, en vue d'adapter nos institutions aux réalités actuelles du Mali et de permettre à notre système de gouvernance de répondre efficacement aux demandes légitimes de notre peuple.

Monsieur le Président,

Les régions du centre de notre pays continuent de subir des attaques terroristes aveugles causant de nombreuses pertes en vies humaines, notamment dans les rangs des forces de défense et de sécurité du Mali et des civils innocents. Grâce à l'opérationnalisation du Plan de sécurisation intégrée des régions du centre (PSIRC) dont la pertinence a été relevée par le Secrétaire général dans son rapport, une bonne partie des représentants de l'Etat et des structures déconcentrées, est de retour dans les zones les plus reculées, au grand soulagement des populations. La rentrée scolaire y est effective. Le Chef du Gouvernement, dont vous avez salué les efforts ici, M. Soumeylou Boubèye MAIGA, a visité ces régions, ce mois-ci, pour marquer le processus de retour de l'Etat, assister à la rentrée scolaire et pour

distribuer l'aide alimentaire dans les zones sinistrées ou affectées par l'insécurité ou les catastrophes naturelles.

Cependant, face à l'ampleur de la situation, il s'avère nécessaire de maintenir voire de renforcer les programmes d'aide menés sur le terrain par les agences spécialisées des Nations Unies et les autres organismes compétents. Nous sommes préoccupés face au gap de financement du Plan d'aide pour 2018 qui s'élève à 330 millions de dollars, dont 32% seulement ont été mobilisés, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général.

C'est pourquoi, le Gouvernement du Mali se joint au Secrétaire général et au Bureau de Coordination des Affaires humanitaires pour lancer un vibrant appel à la mobilisation des ressources financières complémentaires et accrues pour accompagner les efforts financiers du Gouvernement dans la mise en œuvre des plans d'urgence et d'assistance, en réponse aux crises humanitaires multiformes, notamment les plans de retour des personnes déplacées, rapatriées et des services sociaux de base.

Monsieur le Président,

Je souhaite à présent évoquer la question des droits de l'homme. Le Gouvernement du Mali reste soucieux du respect scrupuleux des droits humains en général et des droits de l'homme en particulier. Cette affirmation est conforme à notre histoire. Elle est également conforme aux engagements internationaux du Mali. L'Etat du Mali est donc conscient de sa responsabilité première de protéger les personnes et leurs biens et le Gouvernement reste déterminé à poursuivre, voire renforcer les mesures appropriées pour respecter et faire respecter les droits de l'homme, notamment ceux de nos propres populations. C'est pourquoi, tous les cas ou allégations de violations signalées font systématiquement l'objet d'enquêtes par les structures nationales compétentes. D'ores et déjà, des mesures disciplinaires ont déjà été prises à l'encontre de présumés responsables d'atteintes aux droits des personnes, et cela, avant même la fin des enquêtes diligentées à cet effet. Aussi, sur cette question, nous restons ouverts à toute forme de coopération dans les domaines de la formation, de partage d'expérience ou d'appui technique ou financier.

Cela dit, il convient de rappeler, à la suite du Secrétaire général au paragraphe 51 de son rapport, que la plupart des abus constatés sont perpétrés par les groupes extrémistes violents qui, dans leur furie destructrice, n'épargnent ni les populations civiles ni les éléments des forces maliennes ou étrangères.

Par ailleurs, le Gouvernement est d'avis avec le Secrétaire général que toute stratégie de sortie de crise doit prendre en compte la dimension régionale marquée, malheureusement, par une augmentation exponentielle de la criminalité transnationale organisée. C'est tout le sens de la création de la Force conjointe du G5 Sahel qui vise à fédérer les efforts et actions des cinq pays concernés, dans le cadre d'une approche holistique, en vue de lutter efficacement contre les groupes terroristes et narcotrafiquants qui écument notre sous-région surtout, depuis l'effondrement en 2011 de l'Etat libyen. C'est aussi le lieu de solliciter, de nouveau, que cette force conjointe soit dotée par votre Conseil d'un mandat adéquat et des ressources pérennes, y compris à travers les Nations Unies, afin de lui

permettre d'accomplir sa mission à hauteur de souhaits, au bénéfice des populations du Sahel et du reste du monde.

**Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil ;**

Je voudrais terminer comme j'ai commencé, en réitérant la gratitude du peuple malien à l'Organisation des Nations Unies et à tous nos partenaires bilatéraux et multilatéraux pour le soutien multiforme qu'ils ne cessent d'apporter au processus de sortie de crise au Mali.

Je tiens surtout à vous assurer de la détermination du Président de la République du Mali, du Gouvernement et des mouvements signataires à poursuivre, sans relâche, la mise en œuvre diligente et inclusive de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger. Dans ce sens, nous attachons une importance particulière aux dispositions pertinentes de la résolution 2423 (2018) de ce Conseil, notamment les paragraphes 4, 5 et 6 de son dispositif.

Enfin, je renouvelle nos hommages à toutes les victimes, civiles comme militaires, étrangères comme maliennes, tombées sur le champ d'honneur au Mali.

A cet égard, j'ai une pensée particulièrement émue pour le 23^{ème} soldat français tombé sur le théâtre des opérations au Mali. Je souhaite prompt rétablissement aux soldats tchadiens récemment blessés et je n'oublie pas les forces de défense et de sécurité et les populations civiles maliennes qui continuent de payer le plus lourd tribut dans cette instabilité.

Je vous remercie de votre aimable attention.